



HUYSMANS S.P.R.L.



Contrat d'assurance-vie de droit Luxembourgeois

Le contrat Camelea:

- Contrat évolutif
- All-inclusive
- Vision claire sur vos avoirs
- Souscription conjointe possible
- B23 ou B26
- Versements libres ou récurrents

Le contrat Camelea vous permet de bénéficier, dans un environnement hautement sécurisé, de solutions personnalisées, pragmatiques et créatives pour tous vos objectifs de placement.

Le contrat Camelea est proposé par Private Estate Life, compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise

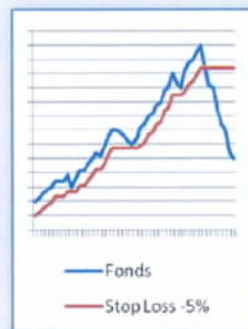
Private Estate Life
38, Parc d'activités
de Capellen, B.P. 110
L - 8303 Capellen

Tél.: 0800 77 089
info@privateestatelife.com
www.privateestatelife.com

Profitez des hausses de marché et protégez votre portefeuille à la baisse grâce aux 4 options d'investissement !

Stop Loss

- Limiter les pertes sur un fonds baissier en arbitrager la totalité de ce fonds vers un autre fonds.
- Le Stop Loss est dynamique: la perte s'apprécie par rapport à la VNI la plus haute atteinte par le fonds depuis l'activation de l'option.
- Seuil de déclenchement à définir: minimum -5% et maximum -50%, par tranche de 1%.
- Pas de contraintes sur le choix des fonds.



Protégez votre épargne contre les baisses du marché !

- Arbitrage automatique de la plus-value réalisée par un fonds vers un autre fonds sélectionné par le preneur.
- La plus-value s'apprécie par rapport à la VNI du fonds lors de l'activation de l'option.
- Seuil de déclenchement à définir: minimum 5% et maximum 100%, par tranche de 1%.
- Pas de contraintes sur le choix des fonds.

Take Profit

Profitez des hausses du marché et sécurisez vos gains !

Les options « Stop Loss » & « Take Profit » peuvent être couplées, conférant ainsi à votre portefeuille une sécurité accrue. Ces options sont possibles fonds par fonds dans chaque segment.

Drip Feeding

- Arbitrage périodique d'un fonds vers un ou plusieurs autres fonds.
- Choix à faire par le preneur: fonds source et fonds cible, date d'effet et date de fin, fréquence de l'arbitrage.
- Pas de contraintes sur le choix des fonds.

Minimisez les risques en entrant sur le marché petit à petit !

- Rééquilibrage périodique du portefeuille pour restaurer une allocation définie.
- Choix à faire par le preneur: fonds et leurs pondérations au sein du segment, fréquence du constat (1X - 2X - 4X par an), seuil de déclenchement (min 2%).
- Pas de contraintes sur le choix des fonds.

Gardez constamment l'allocation définie initialement !

Re-balancing

- **Valorisation quotidienne**

Passez d'un fonds à l'autre quand vous le désirez et sur base quotidienne. Versements complémentaires, rachats et arbitrages possibles à tout moment.

- **Choix entre 4 couvertures décès**

101% - Plancher - 130% - Flex (102% à 150%). Préservez votre capital en cas de décès, quelles que soient les conditions de marché.

- **Contrat vie entière ou à terme fixe**

Transmettez votre patrimoine aux personnes de votre choix de votre vivant ou à votre décès.

- **Visibilité**

Vision claire sur l'évolution de chaque versement porté au contrat: 1 prime = 1 segment. Suivez ainsi l'historique et l'évolution de chaque versement effectué.

- **Internet**

Suivez votre portefeuille via le site sécurisé de la compagnie.

- **Choix des fonds**

Une gamme de plus de 150 supports financiers diversifiés et soigneusement sélectionnés. Ayez accès aux fonds des plus prestigieuses maisons de gestion.

Profitez de l'ensemble des possibilités offertes par l'assurance-vie patrimoniale

Les 2 principaux composants d'un plan de préservation du patrimoine efficace sont

- une **stratégie de gestion** de l'investissement correspondant à votre profil de risque et propre à engendrer une excellente croissance;

- une **structure de propriété juridique** capable d'éviter que le capital ne soit entamé par la charge fiscale et de faciliter une transmission du patrimoine fiscalement avantageuse aux générations futures.

Nos compétences vous permettront de réaliser des améliorations importantes et bénéfiques: souplesse de la structure et confidentialité des données financières pour protéger vos actifs, optimisation fiscale du patrimoine, des revenus et des plus-values, sécurité du meilleur régime de protection des investisseurs en Europe...

L'assurance-vie patrimoniale n'est pas un simple produit de placement, mais un outil de planification financière, fiscale et successorale.

Le Grand-Duché du Luxembourg, un cadre sécuritaire unique !

La législation luxembourgeoise offre une protection totale aux titulaires de polices d'assurance-vie. La pierre angulaire de ce régime de protection de l'investisseur est l'exigence légale que tous les actifs des clients soient détenus par une banque dépositaire approuvée par l'autorité nationale luxembourgeoise. Cet arrangement est connu sous le nom de "**triangle de sécurité**" ou convention tripartite. Ce régime assure la séparation juridique des actifs des clients de ceux des actionnaires et créanciers de la compagnie d'assurances. Par ailleurs, la banque dépositaire est tenue d'opérer une séparation des actifs et doit, en vertu des pouvoirs légaux de l'autorité de tutelle, protéger les intérêts des titulaires d'une police d'assurance.

Ces règles prudentielles luxembourgeoises, modèle de référence pour nombre d'autres pays, assurent l'une des meilleures protections des investisseurs au monde.

Ce document contient une information simplifiée et résumée. Il n'a aucune valeur contractuelle. Nous vous recommandons, avant toute décision d'investissement, de lire attentivement la fiche info financière et les dispositions relatives à ce contrat que vous pouvez obtenir sur simple demande auprès de notre bureau ou de Private Estate Life.

Bénéficiez d'une offre financière innovante et évolutive qui s'adapte à vos objectifs et à votre horizon de placement. Le contrat Camelea, formule multi-supports, multi-profils, multi-gestionnaires à la valorisation quotidienne vous permet de composer un portefeuille d'investissement sur mesure et d'en optimiser la gestion par la mise en place d'options d'investissement gratuites.



Huysmans SRPL
Rue des Français, 85
7600 PERUWELZ

Téléphone: 069/77.30.77

Fax: 069/77.51.14

E-mail:

christian.huysmans@huysmans-sprl.be
philippe.lesoil@huysmans-sprl.be

Retrouvez-nous sur le web
www.placements-financiers.be